



L' ETUDE DIRIGEE 2024/2025

Si votre enfant ne s'inscrit que à l'étude voici le document à remplir, sinon passer par le dossier périscolaire à compléter pour inscrire à l'Etude

- Informations pour le bon déroulement des études dirigées -

Les élèves s'inscrivant aux études (qui ne sont pas obligatoires) s'engagent à y respecter un règlement.

C'est un lieu de travail et de respect des autres.

Dans la mesure du possible, l'enseignant qui anime l'étude, veille à ce que les élèves fassent leurs devoirs dans le laps de temps imparti.

Il faut toutefois tenir compte de l'hétérogénéité du groupe : âge, quantité de travail, vitesse d'exécution, autonomie propre à chaque enfant.

Il est possible que votre enfant n'ait pas terminé tout son travail à l'issue de l'étude, il vous incombe donc, à vous, parents, de vérifier lorsque votre enfant rentre à la maison si tout est achevé.

Pour tout élève qui perturbe l'étude, un 1^{er} avertissement sera envoyé à la famille.

Au 2^{ème} avertissement il sera renvoyé de l'étude et intègrera le service de garderie périscolaire qui vous sera automatiquement facturé.

(L'enseignant est présent pour aider l'élève dans son travail mais en aucun cas pour le faire à sa place.)



Coupon réponse à rendre après lecture :

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

Nom de l'enseignant : Classe :

Numéro de téléphone du responsable: ☎
.....

Adresse mail (lisible) : ✉.....
.....

Rappel : le prix mensuel de l'étude est de 20 € quelque soit le nombre de jours de présence dans le mois.

Nom et prénom du responsable + adresse pour établir la facturation :

.....
.....
.....

Remarques à savoir :

.....
.....





NOTE AUX PARENTS
dont LES ENFANTS RESTENT à L'ÉTUDE DIRIGÉE de 16h30 à 17h30

Afin de ne pas rencontrer de problèmes concernant la présence ou non des élèves devant rester à l'étude, nous vous demandons de remplir le calendrier suivant.

Pour tout changement relatif au calendrier des soirs prévus où votre enfant doit rester **il est impératif de prévenir l'école de votre enfant et le service périscolaire quand vous souhaitez mettre fin à une période pour faire cesser la facturation:** Tél: 06 82 02 06 65 ou sur perisco@fere-champenoise.fr

En l'absence de votre intervention nous respecterons le calendrier prévu car nous ne pouvons pas nous permettre de prendre en considération les dires de votre enfant sans votre accord.

Je soussigné (e)

Parent de l'élève..... **Classe :**

m'engage à prévenir l'école pour tout changement relatif au calendrier des soirs prévus où mon enfant doit rester à l'étude surveillée. Dans le cas contraire, le calendrier prévu sera respecté. Je m'engage à prévenir le service périscolaire de la mairie pour le début ou la fin de période de l'étude.

Calendrier prévu : (cocher les cases pour indiquer **les présences**)

Jours :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Mois :

Septembre Octobre Novembre

Décembre Janvier Février

Mars Avril Mai

Juin Juillet

Votre enfant fréquente-t-il la garde du périscolaire après l'étude de 17h30-18h30?

Oui Non

Quel jour y est-il inscrit ? Lundi Mardi Jeudi Vendredi

AUTORISATION DE SORTIE ANTICIPÉE DE L'ÉTUDE

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant : Oui Non

À quitter seul la salle d'étude à 17h30 ? Oui Non

Quels jours ? Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Je décharge de toute responsabilité les enseignantes encadrant les études.

A Fère-Champenoise, le
Signature :